



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 6 septembre 2016

17. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – juin et juillet 2016

Document déposé : Rapport A-34-2613 en date du 19 août 2016
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour les mois de juin et de juillet 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour les mois de juin et de juillet 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable de la résolution 17 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif du 6 septembre 2016 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-2613

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Bureau de la présidence)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 19 août 2016

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M^e France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 41.00 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION



**Commission
scolaire
de Montréal**

Information sur les frais
de fonctions et de civilités
des commissaires
2016-2017

A 34-2613

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
24-juin	Bureau de la présidence	16)b)i	18)c	Stationnement brunch de la St-Jean	6,00 \$
13-juil	Bureau de la présidence	16)b)i	18)c	Stationnement rencontre CALQ	18,00 \$
14-juil	Bureau de la présidence	16)b)i	18)c	Stationnement rencontre avec un élu de la ville de Montréal	17,00 \$
					41,00 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1